

Présenté par
Valérie PÉCRESSE
Présidente du conseil régional
d'Île-de-France

**CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION
PROFESSIONNELLES (CPRDFOP) 2022-2027**

Sommaire

EXPOSÉ DES MOTIFS	3
PROJET DE DÉLIBÉRATION	5
ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION	7
CPRDFOP 2022-2027	8

EXPOSÉ DES MOTIFS

Adoption du Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles

La Région Ile-de-France est la première région économique d'Europe. Son rôle est fondamental dans l'économie nationale.

Elle doit ainsi permettre aux franciliens de s'adapter tout au long de leur vie aux modifications du monde professionnel.

Pour cela, la stratégie régionale pour la formation et l'orientation professionnelles doit répondre aux enjeux des mutations économiques en assurant le développement de formations professionnelles de qualité adaptés aux besoins économiques du territoire et en développant une politique d'orientation tout au long de la vie adaptée aux besoins des franciliens.

Il s'agit d'un enjeu majeur de compétitivité économique et de lutte contre le chômage et le décrochage social de nos concitoyens.

Ainsi, la Région et l'Etat conviennent d'élaborer un contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), qui définit la stratégie régionale en la matière pour la période 2022-2027.

Un document partenarial qui fixe les orientations conjointes de la Région et de l'Etat en matière de formation et d'orientation professionnelles

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, l'emploi et à la démocratie sociale, définit le CPRDFOP comme un engagement contractuel entre l'Etat, la Région et les partenaires sociaux qui en sont signataires. Le CPRDFOP est ainsi l'outil contractuel de la mise en œuvre de la stratégie coordonnée pour l'emploi, l'orientation et la formation professionnelles, en définissant les grands axes de l'action publique en faveur de l'accès ou du retour à l'emploi des franciliens.

Il intègre également les orientations en matière de développement des formations sanitaires et sociales développées dans le Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) ainsi que les orientations régionales définies au travers du Schéma régional de développement économique, de l'innovation et de l'internationalisation (SRDEII).

Il vise ainsi à assurer la coordination entre les acteurs de l'orientation et de la formation professionnelles par le biais d'objectifs partagés. Des outils de pilotage et d'évaluation commun de ces politiques permettront son évolution pendant la durée du contrat.

Une élaboration concertée s'appuyant sur le CREFOP.

Selon la loi, le CPRDFOP doit être élaboré par la Région au sein du Comité régional de l'emploi, de la formation et l'orientation professionnelle (CREFOP) sur la base des documents d'orientation présentés par la Présidente du Conseil régional, le représentant de l'Etat dans la région, les autorités académiques, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs. Il est établi dans l'année qui suit le renouvellement du Conseil Régional.

Après examen par le CREFOP, consultation des Départements et approbation par le Conseil régional, le CPRDFOP sera signé par la Présidente du Conseil régional, ainsi que par le représentant de l'Etat dans la région et les autorités académiques.

Il sera également proposé à la signature des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs.

Un cadre pour mieux répondre aux défis de la formation et de l'orientation professionnelles des franciliens

La correspondance des compétences avec les besoins du marché du travail est devenue le premier facteur de compétitivité d'une économie aussi moderne que celle de l'Île-de-France. C'est pourquoi, l'une des réponses aux défis économiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés réside dans l'efficacité des actions menées en matière de formation professionnelle. C'est tout l'enjeu du présent contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP). Pour cela, il convient de relever plusieurs défis.

Premier défi : adapter la carte des formations professionnelles initiales

Deuxième défi : Rendre effectif le service public régional de l'orientation

Troisième défi : Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes

Quatrième défi : Mettre la formation continue au service de l'emploi et de son développement

Cinquième défi : Développer les formations sanitaires et sociales

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**



VALÉRIE PÉCRESSÉ

PROJET DE DÉLIBÉRATION DU 30 MARS 2023

CONTRAT DE PLAN RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT DES FORMATIONS ET DE L'ORIENTATION PROFESSIONNELLES (CPRDFOP) 2022-2027

Le conseil régional d'Île-de-France,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code du travail ;

VU le code de l'éducation, notamment l'article L.214.13 ;

VU la loi 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;

VU la loi 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

VU la loi 2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » ;

VU la délibération n° CR 187-16 du 22 septembre 2016 relative à l'adoption d'une carte unique des bassins d'emploi en Île-de-France ;

VU l'avis n° 2022-11 du 6 octobre 2022 du CESER relatif au Contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles 2022-2027 ;

VU la consultation du département de Paris ;

VU la consultation du département de Seine-et-Marne ;

VU la consultation du département des Yvelines ;

VU la consultation du département de l'Essonne ;

VU la consultation du département des Hauts-de-Seine ;

VU la consultation du département de Seine-Saint-Denis ;

VU la consultation du département de Val-de-Marne ;

VU la consultation du département du Val-d'Oise ;

VU le budget de la région Île-de-France pour 2022 ;

VU l'avis de la commission de l'emploi et de la formation professionnelle ;

VU l'avis de la commission des finances et des fonds européens ;

VU le rapport n°CR 2023-004 présenté par madame la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;

Après en avoir délibéré,

Article unique

Approuve le Contrat de plan régional de développement, de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) figurant en annexe à la présente délibération.

Autorise la Présidente du Conseil régional à signer le CPRDFOP.

Délègue à la Commission Permanente la compétence pour approuver toute modification à ce contrat de plan.

**La présidente du conseil régional
d'Île-de-France**

VALÉRIE PÉCRESSE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION

CPRDFOP 2022-2027

Contrat de plan régional pour le développement de la
Formation et de l'Orientation professionnelles
(CPRDFOP) 2022-2027

Table des matières

Introduction	3
Chapitre 1 : Adapter la carte des formations professionnelles initiales ..	4
Chapitre 2 : Renforcer l'efficacité du Service Public Régional de l'Orienta- tion	8
Chapitre 3 : Mettre la formation continue au service de l'emploi et de son développement	11
Chapitre 4 : Adapter l'offre des formations sanitaires et sociales pour répondre aux enjeux de demain et aux besoins des territoires	17
Chapitre 5 : Pilotage, mise en œuvre et évaluation du CPRDFOP	21

Introduction

L'Ile-de-France contribue pour 31% au Produit intérieur brut métropolitain. La présence de nombreuses entreprises multinationales et du tiers des 500 plus grands groupes mondiaux est le signe de l'attractivité de notre territoire et de sa capacité à rivaliser dans une compétition devenue mondiale. Aéronautique, spatial et défense, Automobile et mobilité, Santé, Agro-alimentaire, Numérique, Ville durable, Tourisme, Cosmétique, Economie circulaire, Logistique ..., toutes ces filières d'excellence à potentiel d'innovation et d'emploi bien implantées sur le territoire francilien et identifiées dans le SRDEII ne demandent qu'à former le socle d'une nouvelle ère de croissance.

Pourtant, la Région Ile-de-France possède des atouts considérables qui restent insuffisamment exploités. Ainsi, en début d'année 2022, la région comptait plus de 630 000 demandeurs d'emploi en catégorie A (soit environ 7% de la population active, en baisse par rapport au dernier trimestre 2021) et plus de 970 000 toutes catégories confondues (soit environ 10,5 % de la population active) alors que le nombre d'emplois vacants ne cesse de croître. Des entreprises prêtes à se développer et à embaucher davantage mais qui peinent à trouver les compétences, une partie de la population active, notamment parmi les jeunes et les moins qualifiés, exclue de fait du marché du travail, telle est donc l'équation paradoxale qu'il nous faut continuer de résoudre.

La crise du Covid-19 est également passée par là. Elle a fortement pesé sur l'économie régionale (et la reprise francilienne y a été plus lente qu'ailleurs), fait émerger de nouvelles filières prioritaires et interrogé les modèles pédagogiques et le rapport à l'emploi. Cependant, le niveau d'emploi et d'activité a retrouvé son ampleur d'avant crise et la Région a rapidement adapté son programme de formation professionnelle, notamment grâce à la mise en œuvre de dispositifs orientés vers les secteurs qui recrutent : prime de 1 000€ pour les demandeurs d'emplois, Revenu Jeune Actif pour les moins de 25 ans...

Enfin, cette crise mondiale a également renforcé l'importance de la qualité des ressources humaines, qui est devenue le premier facteur de compétitivité d'une économie moderne comme l'Ile-de-France. C'est pourquoi l'une des réponses aux défis économiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés réside dans l'efficacité des actions menées en matière de formation professionnelle. C'est tout l'enjeu du présent contrat de plan régional pour le développement de la formation et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), qui vise à définir, planifier et coordonner les politiques régionales en matière d'orientation et de formation professionnelle. Cela passe notamment par quatre priorités :

- Adapter la carte des formations professionnelles initiales
- Renforcer l'efficacité du Service Public Régional de l'Orientation
- Mettre la formation continue au service de l'emploi et de son développement
- Adapter l'offre des formations sanitaires et sociales pour répondre aux enjeux de demain et aux besoins des territoires

Un dernier chapitre vient préciser les modalités de pilotage, de mise en œuvre et d'évaluation du CPRDFOP.

Ces axes d'orientation seront notamment mis en œuvre par des mesures ciblées, telles que l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA (bRSA) dans les formations professionnelles régionales ou l'intégration de l'Agence de l'orientation dans l'écosystème régional.

En outre, la Région, avec le soutien de l'Etat, souhaite revoir les modalités de mise en œuvre des missions de Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif) - l'Observatoire régional de l'emploi et de la formation (Oref) jusqu'à présent réalisées par le GIP Défi Métiers. Une convention conclue entre l'Etat et la Région dans le cadre du présent contrat de plan régional (CPRDFOP) a acté cette nouvelle orientation et a été votée en conseil régional en fin d'année 2022.

Par ailleurs, la création de l'Agence de la promesse républicaine et de l'orientation (Oriane) dans l'écosystème régional, qui prend toute sa place dans le 2^{ème} chapitre de ce contrat, constitue un levier important en ce qui concerne la politique d'orientation mise en œuvre par la Région. Elle proposera ainsi un guichet unique pour informer le public tout au long de la vie (jeunes, demandeurs d'emplois, salariés), animera les différents réseaux académiques et économiques et déploiera des solutions concrètes de placement au bénéfice de Franciliens de plus de 12 ans.

Chapitre 1 : Adapter la carte des formations professionnelles initiales

Orientation 1 : Élaborer une carte unique des formations professionnelles initiales

Objectifs visés¹ :

- Mieux répondre aux besoins en emploi et en compétences des entreprises et des territoires.
- Favoriser les formations conduisant à des métiers en fort développement et à la réussite des jeunes notamment les plus fragiles.
- Assurer la complémentarité de l'offre, réduire la proportion de places vacantes dans les CFA et les lycées et optimiser l'utilisation des plateaux techniques.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 1.1 : Adopter conjointement avec l'Éducation nationale un calendrier d'élaboration et de révision de la carte des formations professionnelles initiales dans une approche territoriale pour favoriser un égal accès à la formation pour tous.
- ☛ Action 1.2 : Optimiser l'utilisation des ressources des lycées et des CFA (capacités d'accueil, plateaux techniques, ...), en favorisant un meilleur partage d'information entre les différents acteurs concernés : Région, établissements, académies...
- ☛ Action 1.3 : Renforcer et coordonner l'implication et la sensibilisation des branches et du monde économique dans l'offre de formation initiale en complémentarité avec France Compétences et les OPCO.
- ☛ Action 1.4 : Réaliser des diagnostics par filière de formation sur les métiers, les formations, le marché de l'emploi avec le soutien des acteurs concernés.

Indicateur(s) : A définir² par les acteurs régionaux.

Orientation 2 : Consolider le développement des campus des métiers et des qualifications

Objectifs visés :

¹ Les objectifs chiffrés seront précisés dans le cadre de revoyures annuelles

² Les indicateurs seront sélectionnés en lien avec les différents acteurs régionaux de l'orientation et de la formation.

- Consolider le développement et le rôle des campus des métiers et des qualifications.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 2.1 : Assurer le suivi et la finalisation des projets de campus des métiers et des qualifications en cours ou en préfiguration en associant pleinement les professionnels.
- ☛ Action 2.2 : Evaluer plus finement l'action portée par les CMQ (indicateurs à définir) et communiquer cette évaluation aux membres du CREFOP et s'assurer que les CMQ sont en mesure de collecter les données de suivi de l'ensemble de leurs partenaires de formation.
- ☛ Action 2.3 : Intégrer des nouveaux partenaires et définir leur niveau d'engagement dans la consolidation du développement des CMQ (enseignement agricole, Agefiph, Pôle emploi...).
- ☛ Action 2.4 : Développer des outils d'information aux métiers innovants en lien avec les campus et France 2030.
- ☛ Action 2.5 : Encourager les méthodes d'enseignement innovantes répondants notamment aux évolutions des attentes des acteurs économiques.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 3 : Ouvrir les lycées sur le monde de l'entreprise

Objectifs visés :

- Donner aux lycéens toutes les clefs pour s'orienter et réussir en entreprise.
- Lever progressivement les blocages qui empêchent les entreprises d'entrer dans les établissements scolaires afin de faire découvrir leurs métiers et les carrières associées.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 3.1 : Développer les initiatives permettant aux élèves du secondaire de se familiariser avec le monde de l'entreprise et ses attentes.
- ☛ Action 3.2 : Soutenir les actions visant à familiariser les professeurs de lycées et de collèges, les professionnels de l'orientation du secondaire et les professeurs principaux avec le monde de l'entreprise.
- ☛ Action 3.3 : Recenser les initiatives prises en la matière, en partenariat avec la Région académique, les académies et en s'appuyant sur la « banque des partenaires » du site Oriane.
- ☛ Action 3.4 : Favoriser un travail inter-commission au sein du CREFOP autour des actions « lycée-entreprise » menées pour en réaliser le suivi et le bilan de manière régulière.
- ☛ Action 3.5 : organiser des immersions en entreprise dans le cadre de visites ; favoriser des interventions de professionnels sur le temps scolaire au sein des classes et la découverte du monde des entreprises par les équipes éducatives (ex : appel à projets « Ecole-Entreprise »)

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 4 : Sécuriser les parcours de formations professionnelles initiales

Objectifs visés :

- Sécuriser l'entrée en apprentissage et diminuer le nombre de ruptures de contrats d'apprentissage.
- Sécuriser et personnaliser les parcours de formation professionnelle initiale afin de répondre au plus près des besoins des jeunes et des secteurs qui recrutent.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 4.1 : Sécuriser les parcours pour les jeunes entrants en apprentissage, afin de proposer un droit de s'essayer à l'apprentissage tout en garantissant un droit au retour en voie scolaire.
- ☛ Action 4.2 : Diffuser les offres d'emploi en apprentissage non pourvues en développant les partenariats avec Pôle Emploi et les CFA.
- ☛ Action 4.3 : Favoriser le tutorat et la transmission par les pairs salariés ou anciens apprentis (notamment les salariés expérimentés) ayant eu un parcours emblématique (meilleur ouvrier de France, lauréats Worldskills...) pour devenir parrains de nouvelles promotions de jeunes, et leur apporter un soutien individuel en s'inspirant des « cordées de la réussite » ainsi qu'une aide à la recherche de contrats/stages
- ☛ Action 4.4 : Soutenir en priorité les projets d'investissement des CFA en tenant compte de leur qualité environnementale, de leur implantation géographique (ex : grande couronne) et des publics accueillis (QPV, ZRR, TH)

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 5 : Favoriser l'inclusion dans les formations professionnelles initiales

Objectifs visés :

- Favoriser l'inclusion dans les formations professionnelles initiales.
- Favoriser la diffusion d'information sur les dispositifs existants auprès des établissements de formation et des entreprises (accessibilité, compensation...).

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 5.1 : Communiquer sur les solutions d'amélioration de l'accessibilité des formations auprès des établissements scolaires et des entreprises accueillant des stagiaires en s'appuyant sur les dispositifs existants.

- Action 5.2 : Mettre en place des incitations à la formation pour les publics vulnérables et mobiliser davantage les prescripteurs

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 6 : Renforcer les actions visant à réduire le nombre de sorties prématurées de formation initiale scolaire

Objectifs visés :

- Sécuriser les parcours scolaires en intervenant sur les périodes de transition.
- Limiter les sorties prématurées du système de formation initiale en luttant contre le décrochage scolaire.

Actions envisagées ou poursuivies :

- Action 6.1 : Conforter et optimiser la prévention du décrochage scolaire et l'accompagnement des décrocheurs en s'appuyant sur les dispositifs et plateformes existantes (PSAD et SIEI), et en partenariat avec les organismes de formation.
- Action 6.2 : Préparer les transitions collège/lycées - CFA.
- Action 6.3 : Appuyer et étendre les actions de recrutement des tuteurs des jeunes décrocheurs.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 7 : Favoriser le retour des jeunes en formation ou en emploi, en organisant un contact systématique et un meilleur suivi des jeunes décrocheurs

Objectifs visés :

- Renforcer les coopérations partenariales au sein des plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).
- Améliorer l'identification et le recensement des décrocheurs et contacter chacun d'eux pour proposer une solution adaptée.
- Faciliter les retours en formation ou l'insertion professionnelle durable des décrocheurs.

Actions envisagées ou poursuivies :

- Action 7.1 : Actualiser la convention régionale sur la prise en charge des décrocheurs scolaires (convention Etat - Région Ile-de-France - ARML).
- Action 7.2 : Renforcer la coordination notamment au sein des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs.

- ☛ Action 7.3 : Assurer un contact systématique, téléphonique ou autres avec tous les décrocheurs recensés par le ministère de l'Education Nationale.
- ☛ Action 7.4 : Maintenir et étendre les appuis régionaux en direction des acteurs locaux des départements d'Ile-de-France, porteurs de projets qui consistent à accompagner et remobiliser des jeunes décrochés.
- ☛ Action 7.5 : Poursuivre le déploiement des outils d'évaluation et de positionnement des jeunes.
- ☛ Action 7.6 : Poursuivre la mobilisation des développeurs territoriaux de l'apprentissage pour renforcer l'accès à l'apprentissage des jeunes en insertion ou décrocheurs.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Chapitre 2 : Renforcer l'efficacité du Service Public Régional de l'Orientation

Orientation 1 : Organiser la coordination des acteurs de l'orientation

Objectifs visés

- Améliorer la connaissance mutuelle des acteurs de l'orientation.
- Assurer l'existence d'une information gratuite, complète et de qualité sur les métiers, les conditions d'exercice, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération.
- Intégrer l'Agence de l'orientation dans l'écosystème régional afin qu'elle devienne l'outil principal de l'action régionale en matière d'orientation. Elle proposera ainsi un guichet unique pour informer le public tout au long de la vie (jeunes, demandeurs d'emplois, salariés), animera les différents réseaux académiques et économiques et déploiera des solutions concrètes de placement au bénéfice de Franciliens de plus de 12 ans. Garantir l'existence de services de conseils et d'accompagnement en orientation de qualité et organisés en réseau.

Actions envisagées

- ☞ Action 1.1 : Élaborer les critères et la procédure d'adhésion d'un second cercle de partenaires (membres labellisés, partenaires locaux).
- ☞ Action 1.2 : Renforcer la coordination et l'animation du réseaux des acteurs SPRO (membres et partenaires).
- ☞ Action 1.3 : Poursuivre le suivi de l'activité du SPRO. Présenter ces indicateurs de suivi en commission CREFOP.
- ☞ Action 1.4 : Consolider une cartographie des structures du SPRO local et acteurs AIO et assurer une mise à jour régulière.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 2 : Assurer une plus grande lisibilité du service offert aux franciliens

Objectifs visés

- Permettre à toute personne de disposer d'une information gratuite, complète et objective sur les métiers, les formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération.
- Garantir à toute personne l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité.

Actions envisagées

- ☛ Action 2.1 : Créer un nom, une identité visuelle et une signalétique commune à l'ensemble des membres du SPRO, en lien avec la création de l'agence de l'orientation
- ☛ Action 2.2 : Harmoniser les campagnes d'information et de communication des différents opérateurs du SPRO (lors des manifestations, forums et salons, visent à informer sur les métiers et les formations ou lors d'évènements en faveur de l'orientation et de l'emploi).
- ☛ Action 2.3 : Moderniser, fiabiliser et enrichir oriane.info, portail numérique de l'orientation et de la formation en Ile de France.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 3 : Favoriser l'information sur les métiers, la formation et les emplois

Objectif visé

- ☛ Permettre à tous d'appréhender l'environnement économique et d'anticiper les évolutions.
- ☛ Permettre à l'Agence de l'orientation de faire le lien avec les entreprises pour bien intégrer leurs préoccupations de recrutement.

Actions envisagées

- ☛ Action 3.1 : Maintenir l'intégration des problématiques de l'orientation dans l'animation et la gouvernance des nouveaux bassins d'emploi, au même titre que l'emploi, la formation et le développement économique.
- ☛ Action 3.2 : Impliquer les entreprises dans le processus d'orientation.
- ☛ Action 3.3 : Partager et rendre visible les outils permettant d'informer sur les métiers, les formations et les métiers.
- ☛ Action 3.4 : Favoriser la mixité des formations et des métiers, créer des indicateurs de genre dans l'ensemble des dispositifs.
- ☛ Action 3.5 : Organiser des communications et évènements ciblés.
- ☛ Action 3.6 : Mieux faire connaître et valoriser l'apprentissage auprès des enseignants de voie scolaire, des jeunes, des familles et des entreprises.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 4 : Accompagner les professionnels de l'orientation

Objectifs visés

- ☛ Aider les professionnels de l'orientation à disposer d'une information complète et objective sur les métiers, les voies de formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération et à dispenser une information et des conseils de qualité.

- Rapprocher les pratiques professionnelles sur un certain nombre de sujets d'intérêt commun (ingénierie financière, accompagnement des personnes confrontées à des problématiques santé/handicap, mobilisation de la VAE...).
- Diffuser une culture commune sur les métiers de l'orientation.

Actions envisagées

- ☛ Action 4.1 : Accompagner les professionnels (membres, partenaires et contributeurs du SPRO) sur l'évolution des activités en tenant compte notamment des nouvelles technologies.
- ☛ Action 4.2 : Animer l'espace Pro d'Oriane pour favoriser la synergie entre professionnels de l'orientation.
- ☛ Action 4.3 : Organiser et pérenniser les rencontres régulières entre professionnels.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 5 : Faciliter l'accès à l'information des personnes en situation de handicap

Objectifs visés

- Permettre aux personnes en situation de handicap de disposer d'une information complète et objective sur les métiers, les voies de formations, les certifications, les débouchés et les niveaux de rémunération.
- Garantir aux personnes en situation de handicap l'accès à des services de conseil et d'accompagnement en orientation de qualité.

Actions envisagées

- ☛ Action 5.1 : Veiller à l'accessibilité des outils d'orientation et d'information.
- ☛ Action 5.2 : S'assurer de la mise en place d'une communication inclusive.
- ☛ Action 5.3 : Communiquer sur l'offre en matière d'apprentissage et de compensation du handicap à destination du public en partenariat avec l'Agefiph et avec l'appui de la Ressource handicap formation (RHF).

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Chapitre 3 : Mettre la formation continue au service de l'emploi et de son développement

Orientation 1 : Développer une offre de formation pertinente, par une meilleure analyse des besoins actuels et à venir en emplois et en compétences

Objectifs visés :

- Renforcer la démarche d'analyse des besoins actuels et futurs en emplois et en compétences des différents secteurs d'activité et des territoires franciliens.
- Etablir de manière fiable et partagée la listes des principaux métiers en tension, qui recrutent et émergents et des besoins en formation sur chaque bassin d'emploi.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 1.1 : Identifier les sources statistiques et qualitatives les plus pertinentes sur les secteurs et les territoires, et les indicateurs/pondérations les plus adaptés pour définir la liste des métiers en tension par bassin d'emploi et prioriser les besoins emploi-formation en lien avec les acteurs régionaux concernés.
- ☛ Action 1.2 : S'appuyer sur les travaux prospectifs des OPCO, des branches et des fédérations professionnelles et mettre en place des conventionnements afin d':
 - Identifier au niveau de la branche les besoins en recrutements actuel et à venir et l'évolution nécessaire des compétences ;
 - Identifier les causes du défaut d'attractivité de certains métiers et envisager des actions de promotion et d'incitation ciblées et massives.
- ☛ Action 1.3 : Organiser avec les acteurs territoriaux, au niveau des bassins d'emploi, la remontée des informations pour élaborer les diagnostics locaux, et identifier les formations manquantes sur les territoires par le recours à la donnée.
- ☛ Action 1.4 : Formaliser la remontée des actions et diagnostics territoriaux afin de nourrir une vision régionale de la politique de formation professionnelle continue.
- ☛ Action 1.5 : Identifier les besoins en compétences émergeant à moyen/long terme et expérimenter des dispositifs de formation ad'hoc (ex : transition énergétique et économie circulaire, métavers)

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 2 : Rendre les franciliens acteurs de leur parcours de formation

Objectifs visés :

- Permettre aux Franciliens de construire leurs parcours de formation en développant l'articulation entre les structures d'information/prescription et les dispositifs de formation. Lever les freins liés aux procédures administratives et assurer la sécurisation financière pour les publics.
- Favoriser le lien entre les représentants des secteurs qui recrutent et les organismes dispensant des formations dans ces domaines spécifiques.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☞ Actions 2.1 : Expérimenter l'ouverture au public adulte, et notamment aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi, de certains dispositifs d'insertion professionnelle, actuellement dédiés aux jeunes (Parcours d'entrée en emploi, alternance, etc.).

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 3 : Développer des formations qui améliorent l'employabilité en lien avec les situations professionnelles concrètes

Objectifs visés :

- Rendre lisible l'offre de formation sur les compétences fondamentales et les spécificités de chaque mesure pour favoriser l'orientation sur le dispositif adapté.
- Favoriser les parcours de formation « sans couture ».
- Valoriser les compétences acquises durant ces formations.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☞ Action 3.1 : Poursuivre l'évaluation des dispositifs régionaux par des évaluateurs externes et indépendants en visant une harmonisation des indicateurs. Présenter ces indicateurs de suivi en commission CREFOP.
- ☞ Action 3.2 : Améliorer les outils d'information sur l'offre de formation et organiser des temps d'échanges entre les organismes de formation conventionnés et les principaux financeurs de la formation pour lever les éventuels freins au développement des formations.
- ☞ Action 3.3 : Promouvoir les actions de formation sur les savoirs de base pour lever les prérequis dans l'accès à l'emploi (Cléa, Parcours d'entrée en emploi, Compétences de base professionnelles, Anglais professionnel, « compétences comportementales », etc.).
- ☞ Action 3.4 : Encourager les formations en situation de travail en développant un réseau de formateurs internes à des entreprises partenaires.
- ☞ Action 3.5 : Sécuriser les parcours des stagiaires passant par les dispositifs d'insertion et poursuivant sur les dispositifs qualifiants, pour aboutir à l'emploi. Etudier les trajectoires et l'impact des mesures d'aide au sein de ces parcours.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 4 : Améliorer l'accès à l'emploi en favorisant la qualité des formations

Objectifs visés :

- Garantir la qualité des formations financées par la Région pour favoriser le retour à l'emploi et, pour cela, instaurer une démarche d'amélioration continue de la qualité par un accompagnement des organismes.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ **Action 4.1** : Poursuivre les audits destinés à vérifier la conformité et la qualité des actions mises en œuvre par les organismes, au regard des obligations des cahiers des charges, en veillant à une mutualisation des contrôles entre financeurs. Intégrer la prise en compte du handicap dans les analyses.
- ☛ **Action 4.2** : Améliorer la prise en compte de l'évaluation des formations par les stagiaires en externalisant le traitement des réclamations et en mettant en visibilité les évaluations sur les outils destinés au grand public.
- ☛ **Action 4.3** : Consolider les tableaux de bord de suivi des organismes, de mesure de leur efficacité et de la qualité des formations dispensées, et centraliser les indicateurs de suivi dans un seul applicatif.
- ☛ **Action 4.4** : Evaluer l'efficacité et l'efficience des dispositifs de formation via des indicateurs de suivi (critères qualité, évaluations des stagiaires, obtention des certifications, retour à l'emploi, etc.).
- ☛ **Action 4.5** : Evaluer le coût réel d'une action de formation en lien avec les attendus régionaux en termes de qualité.
- ☛ **Action 4.6** : Améliorer l'articulation entre orientation, recrutement des stagiaires et formation professionnelle continue, notamment dans le cadre de la prise en charge de publics ciblés (féminisation des publics, bénéficiaires du RSA, habitants des QPV, etc.).

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 5 : Innover pour un appareil de formation plus facile d'accès, mieux adapté, plus efficace.

Objectifs visés :

- Encourager l'ensemble de l'appareil de formation, y compris d'insertion, à monter en compétence sur les nouvelles pratiques pédagogiques, notamment pour développer des services plus réactifs et adaptés aux problématiques individuelles.

- Développer des partenariats plus systématiques avec l'écosystème numérique francilien et renforcer la veille sur l'évolution des nouvelles technologies et pédagogies, voire soutenir les startups franciliennes edtech proposant des solutions pertinentes.
- Valoriser les innovations en formation professionnelle pour revaloriser l'image de ce secteur professionnel et économique.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☞ Action 5.1 : Aider au déploiement d'une offre multimodale (combinant par exemple des actions présentielles et distancielles) dans les programmes régionaux de formation. Accompagner les organismes de formation dans leur transition numérique.
- ☞ Action 5.2 : Poursuivre la mobilisation des acteurs afin de lancer des initiatives (appels à projets, recherches actions) avec des chercheurs et des universités, pour développer des expérimentations, les évaluer et les développer, le cas échéant, dans les dispositifs de formation des différents financeurs.
- ☞ Action 5.3 : Organiser chaque année un grand événement d'envergure régionale, à destination d'un large public, pour faire de la Région Ile-de-France un territoire de pointe sur la question de l'innovation en matière d'éducation et de formation.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 6 : Développer des parcours sécurisés mieux adaptés aux jeunes et aux publics les plus fragiles

Objectifs visés :

- Augmenter la proportion de personnes appartenant aux publics les plus fragiles dans les formations financées par la Région, particulièrement les bénéficiaires du RSA en lien avec les conseils départementaux et Pôle emploi (objectif de doubler le nombre de bRSA dans les formations financées par la Région).
- Développer une offre de services adaptée à ces publics spécifiques.
- Renforcer la lisibilité des objectifs de chaque dispositif et favoriser leur enchaînement lorsque cela est nécessaire pour que les publics fragiles (notamment les jeunes) puissent construire des parcours adaptés vers l'emploi ou la formation qualifiante.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☞ Action 6.1 : Formaliser les liens et simplifier les procédures entre les organismes de formation, les CFA, les CIO, les MLDS, les missions locales et Pôle emploi.

- ☛ Action 6.2 : Mettre en œuvre le contrat d'engagement partagé (Etat-Région) avec les missions locales et améliorer la diffusion par les missions locales de l'offre régionale de formation en direction des jeunes franciliens.
- ☛ Action 6.3 : Développer, en partenariat avec Pôle emploi, l'offre de formation destinée aux personnes sous-main de justice, notamment pour lutter contre l'illettrisme, et faciliter les suites de parcours de formation en sortie de détention.
- ☛ Action 6.4 : Faciliter l'orientation des bénéficiaires du RSA sur les dispositifs de formations régionaux par les conseillers en insertion départementaux et travailler en collaboration avec les conseils départementaux afin de mieux coordonner la politique d'insertion des bénéficiaires du RSA
- ☛ Action 6.5 : Réaliser des actions de proximité dans les territoires prioritaires pour rendre plus accessibles les dispositifs et répondre aux besoins des résidents des territoires ciblés par les politiques publiques (QPV, ZRE, ...), notamment en développant des mesures incitatives. Pour cela, développer des partenariats ciblés avec les Conseils départementaux, consortium CEP, etc.
- ☛ Actions 6.6 : Inciter les organismes de formation à sélectionner les publics les plus fragiles (QPV, ZRR, DELD, sénior, jeunes, TH, bRSA) et développer des actions spécifiques pour ces publics
- ☛ Action 6.7 : Développer des parcours de formation pour les primo-arrivants.
- ☛ Action 6.8 : Sécuriser les dispositifs d'insertion professionnelle et la situation financière des structures de retour à l'école (E2C, micro-lycées, etc.).
- ☛ Action 6.9 : Conventionner avec les branches professionnelles afin d'adapter les parcours de formation pour les jeunes en insertion.
- ☛ Action 6.10 : Etendre la démarche de parcours d'insertion vers l'apprentissage
- ☛ Action 6.11 : Amplifier les actions de levée de freins périphériques d'accès à la formation, notamment pour les jeunes (aide à la mobilité etc..)

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 7 : Faciliter le recours à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) pour un retour à l'emploi durable

Objectifs visés :

- ▣ Améliorer la connaissance par le grand public, de la VAE et des différents certificateurs sur le territoire.
- ▣ Faciliter le recours à l'orientation vers la VAE par les professionnels de l'orientation.
- ▣ Organiser un partenariat territorial efficace entre les antennes VAE, les membres du SPRO et les acteurs du CEP.
- ▣ Simplifier le parcours menant à une VAE.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 7.1 : Produire des « chiffres clés » sur le suivi du dispositif VAE. Mettre en place pour cela un tableau de bord partagé avec l'Etat et les certificateurs.
- ☛ Action 7.2 : Simplifier l'ensemble des démarches menant à la réalisation d'une VAE (établissement du dossier, calendriers des jurys...), en lien avec l'Etat et Pôle emploi
- ☛ Action 7.3 : Poursuivre l'amélioration de l'accès à la VAE des publics les plus éloignés de l'emploi en déployant des actions collectives ou individuelles de VAE ciblées : primo-arrivants, personnes sous-main de justice, jeunes en insertion, travailleurs handicapés.
- ☛ Action 7.4 : Définir avec l'État, Pôle emploi et les partenaires sociaux un plan de communication sur la VAE et ses conditions de financement en lien avec les certificateurs, et lancer une campagne de communication à destination des demandeurs d'emploi et des salariés.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 8 : Développer une culture et un outillage communs et partagés de la citoyenneté, des valeurs républicaines et de la laïcité dans le cadre des formations professionnelles continues

Objectifs visés :

- ☛ Diffuser les outils et bonnes pratiques existants en matière de citoyenneté/laïcité, auprès des opérateurs du Service public régional d'insertion et de formation professionnelles.
- ☛ Favoriser la construction d'outils opérationnels pour les organismes de formation et les partenaires, destinés à favoriser le rappel des valeurs liées à la laïcité, à la citoyenneté et à la gestion du fait religieux.
- ☛ Développer une culture commune partagée avec les organismes de formation et les partenaires, sur le thème de la citoyenneté/laïcité dans la formation professionnelle continue.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 8.1 : Expérimenter et diffuser de nouveaux outils autour de la citoyenneté et de la laïcité (à l'image du Mooc Laïcité) afin de former sur les questions de citoyenneté et prévenir les phénomènes de radicalisation.
- ☛ Action 8.2 : Suivre l'impact de la mise en place de la Charte laïcité et du Contrat d'engagement citoyen.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 9 : Faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la formation professionnelle continue

Objectifs visés :

- Améliorer la mise en place dans les organismes de formation des mesures qui facilitent l'accès des personnes en situation de handicap.
- Favoriser l'inclusion des DEBOETH (Demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés) dans le programme régional de formation.

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 9.1 : Améliorer l'accessibilité des formations continues pour le public en situation de handicap, en s'appuyant sur les obligations qui incombent aux organismes de formation (lien avec la Charte qualité), l'offre de service de l'Agefiph et en formalisant des objectifs clairs avec l'Agefiph
- ☛ Action 9.2 : Poursuivre l'implication de la Région dans la Ressource Handicap Formation pilotée par l'Agefiph.
- ☛ Action 9.3 : Identifier, parmi les stagiaires de la Région, les personnes en situation de handicap afin de favoriser l'accompagnement vers la RQTH et de leur donner accès à une offre spécifique et adaptée, permettant de sécuriser la suite des parcours.
- ☛ Action 9.4 : Soutenir les actions de l'Agefiph sur la professionnalisation des acteurs de l'insertion professionnelle à l'accueil des personnes handicapés (via APRO, Inclu'Pro, ...).

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux

Chapitre 4 : Adapter l'offre des formations sanitaires et sociales pour répondre aux enjeux de demain et aux besoins des territoires

Orientation 1 : Consolider l'orientation et améliorer l'entrée en formation

Objectifs visés :

- Mieux coordonner l'orientation et la valorisation des métiers et formations du secteur.
- Améliorer la promotion et visibilité des formations mises en place.
- Augmenter le volume d'entrées en formation, notamment via le déploiement de passerelles, et sécuriser les parcours de formation

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 1.1 : en lien avec l'Agence Oriane de la promesse républicaine et de l'orientation, des actions de promotion du secteur et de sensibilisation seront menées avec les employeurs et les OPCO auprès des personnels de l'orientation et des prescripteurs (en s'appuyant sur le réseau Pôle emploi, Cap emploi, Missions locales...), auprès des publics dans des salons et forums et sur les territoires en lien avec les services publics régionaux d'orientation.
- ☛ Action 1.2 : la Région lancera une campagne massive de communication et d'attractivité des formations sanitaires et sociales.
- ☛ Action 1.3 : la Région accompagnera par ses financements les démarches universitaires pour favoriser l'entrée en 2^{de} année via des passerelles. Enfin, la Région propose d'expérimenter, en lien avec l'ARS, de nouvelles organisations des parcours de formation avec des instituts volontaires, comme des formations en cours du soir qui permettrait d'attirer de nouveaux publics comme des Franciliens souhaitant opérer une réorientation de carrière professionnelle. Cette expérimentation nécessitera un assouplissement des textes et un encadrement dédié des périodes de stages qui relèvent de la responsabilité de l'Etat.
- ☛ Action 1.4 : Adapter les critères de financement et à les clarifier auprès des candidats. Ces critères doivent répondre aux évolutions récentes des profils : parcours partiels, passerelles, demandeurs d'emplois... en lien avec les autres financeurs. Pour cela, la Région organisera une conférence annuelle des financeurs.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 2 : Améliorer les conditions de vie et d'études et assurer un soutien constant aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite des parcours

Objectifs visés :

- Améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants/stagiaires
- Mieux accompagner les apprenants
- Assurer un soutien aux opérateurs de formation pour améliorer la réussite des parcours

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ Action 2.1 : Poursuivre le soutien aux élèves et étudiants avec les bourses et mieux communiquer sur toutes les aides individuelles afin de faciliter leur mobilisation.
- ☛ Action 2.2 : Dans le contexte d'universitarisation, soutenir la reconnaissance des droits étudiants à l'université et à l'accès aux services.
- ☛ Action 2.3 : Assurer une solution de restauration au sein des centres de formation et en lien avec les CROUS et poursuivre les actions régionales structurantes de soutien sur le transport et le logement.
- ☛ Action 2.4 : Garantir collectivement un accueil et un suivi de qualité en stage : le rôle des tuteurs et des référents de site qualifiant est primordial pour que ce temps de formation en établissement se passe bien et ne décourage pas les élèves et les étudiants. En lien avec l'ARS et la DRIEETS, la Région soutiendra l'élaboration d'une charte obligatoire de l'encadrement et de la qualité des stages, l'obligation d'un tuteur de stage ou d'un référent, l'élaboration de listes de lieux de stages ou sites qualifiants de qualité pour les centres de formation, et à leur proximité pour les élèves et les étudiants. Cette charte doit figurer dans la maquette pédagogique et dans les obligations des directeurs des structures d'accueil.
- ☛ Action 2.5 : optimiser les articulations des dispositifs existants afin de consolider les prérequis en amont de l'entrée en formation ; faciliter l'entrée en formation des personnes en situation de handicap en lien avec les acteurs du handicap. Chaque personne motivée doit trouver un financement de son parcours.
- ☛ Action 2.6 : Promouvoir une culture de l'innovation pédagogique pour réduire les abandons : soutenir les expérimentations des centres de formation pour mieux accompagner les élèves et les étudiants pour favoriser leur réussite et déployer les contrats d'étudiants mentors financés par la Région en lien avec les universités
- ☛ Action 2.7 : Poursuivre son très fort soutien à la modernisation des centres afin d'améliorer les conditions de formation et d'études : sécuriser leur fonctionnement dans le cadre de la convention d'objectifs et de moyens, prolonger l'action volontariste de la Région initiée en 2021 et 2022 avec un investissement inédit de 60 M€ sur fonds propres en poursuivant la rénovation des bâtiments et poursuivre le renouvellement de l'équipement pédagogique, notamment pour favoriser la simulation en santé.

- ☛ **Action 2.8** : Dans le cadre de l'universitarisation des formations supérieures, soutenir et renforcer le partenariat entre les centres de formation et les universités au service de la réussite des étudiants - avec l'intégration de projets d'investissement dans le cadre du Contrat de plan Etat Région. Elle accompagnera le processus d'universitarisation des formations paramédicales. Dans ce cadre universitaire, l'évaluation par le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur est souhaitable tout en repensant le lien avec les autorisations et les agréments délivrés par la Région, en lien avec l'ARS, la DRIETS et les rectorats. La mobilité internationale des étudiants sera soutenue dans le cadre du dispositif régional existant.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Orientation 3 : Diplômer plus pour répondre aux besoins en emploi

Objectifs visés :

- ☛ Poursuivre et améliorer le pilotage de la carte des formations
- ☛ Structurer, mettre en commun et consolider les données et les analyses

Actions envisagées ou poursuivies :

- ☛ **Action 3.1** : L'action de la Région et son investissement ont permis une augmentation inédite des capacités sur la formation en soins infirmiers : +20% entre 2020 et 2023. Les préconisations d'évolution de l'offre de formation portées par la Région sont présentées pour 2023-2028. Des créations de places sont posées pour les deux prochaines années, notamment pour la petite enfance (auxiliaire de puériculture), les aides-soignants, les infirmiers, les éducateurs spécialisés, les manipulateurs en radiologie médicale, les masseurs-kinésithérapeutes et les sage-femmes. Ces propositions tiennent compte des possibilités d'extension des organismes de formation, les capacités de recrutement de formateurs, et des structures pour accueillir les stagiaires.
- ☛ **Action 3.2** : La Région en lien avec ses partenaires, souhaite l'installation d'un observatoire régional de la formation et de l'emploi. Cet observatoire a pour objectif de structurer, mettre en commun et consolider les données et les analyses afin d'adapter l'action des pouvoirs publics et de leur permettre de répondre aux évolutions des besoins en emploi.

Indicateurs : A définir par les acteurs régionaux.

Chapitre 5 : Pilotage, mise en œuvre et évaluation du CPRDFOP

- Des indicateurs seront choisis par les acteurs régionaux afin de suivre l'évolution de chaque orientation.
- Des objectifs chiffrés annuels seront attribués dans le cadre de revoyures annuelles, la première ayant lieu en 2023.
- Ces mêmes revoyures annuelles permettront de faire une évaluation de la mise en œuvre du CPRDFOP année après année avec l'ensemble des acteurs régionaux.